

## REGLEMENT du Concours photos des festivités de la Saint-Georges 2024

- 1° Thème : **Petit et grand patrimoine**. Si votre village ou hameau devait avoir une photo d'identité, quel bâtiment ou détail d'architecture le représenterait le mieux ? (ex. : porte, fenêtre, muret, élément de décoration ou grand bâtiment...).
- 2° Organisateurs : le présent concours est organisé par L'Office du Tourisme de Grez-Doiceau dans le cadre des Festivités de la Saint-Georges.
- 3° L'objectif final est de sélectionner 12. Toutes les photos seront exposées à la nouvelle Maison Rurale (Au fond du parking, derrière l'église) durant le Week-end des festivités de la St-Georges, dès le jeudi 25 avec le vernissage à 18h et les 26-27 et 28 avril 2024.
- 4° Le concours est ouvert à tous et toutes, individus ou groupes à l'exclusion des membres du Jury et des organisateurs du concours.
- 5° L'inscription est gratuite et sera validée dès réception des photos dans les 2 formats\* demandés ci-dessous. Possibilité d'un PDF signé ou d'un reçu.
- 6° Envoi des photos : Vos photos (maximum 3 par personne) doivent être :
  - a. Envoyées **par mail** à [tourisme@grez-doiceau.be](mailto:tourisme@grez-doiceau.be) en mentionnant votre nom et prénom, numéro de téléphone et adresse,
  - b. En même temps, une épreuve papier devra être envoyée **par la poste** ou déposée au bureau de l'Office du Tourisme (Chaussée de Jodoigne, 4 à 1390 Grez-Doiceau).
  - c. **Vos coordonnées** devront figurer au dos de chacune de vos photos avec une courte légende destinée aux jury et visiteurs de l'exposition, avec le lieu de la prise de vue.
- 7° FORMAT : Les photos récentes (- de 10 ans) devront être fournies en **2 formats** :
  - a. **Format numérique** avec une résolution de 300 dpi ou plus. (Diaporama prévu).
  - b. **Format papier** en vue de l'exposition. Les photos devront être de bonne qualité, en couleurs et au format A4 soit 20/30cm.
  - c. La date limite d'inscription et la date de remise des photos est fixée  
au **10 avril 2024**.

9° Cession des droits : La remise des épreuves implique la cession par les candidats des droits d'utilisation et de reproduction en faveur de l'Office du Tourisme de Grez-Doiceau qui pourra en disposer librement de manière non exclusive.

Les photos pourraient être publiées dans le bulletin communal ou sur le site web de l'Office du Tourisme ou illustrer des documents touristiques.

Vous pourrez, sur demande, une semaine après le concours, récupérer vos épreuves photographiques.

10° PRIX : Plusieurs prix seront attribués :

- a. "Le Prix du Jury" attribué à 3 photos sélectionnées par le jury.
- b. "Prix du public" attribué à 3 photos plébiscitées par les visiteurs de l'exposition.

Les prix seront annoncés le dimanche 28 avril, après le combat du dragon, vers 17h30 à la Maison Rurale. Les lauréats non présents seront prévenus par mail ou courrier.

11°. Par sa participation, chaque candidat accepte le présent règlement. Aucune contestation ne sera admise.

Lu et approuvé